

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (9 présents et 4 représentés)

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mai 2025

Date d'affichage : le 27 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.

Présents : François DEYSSON ; Franck ÉTANCELIN ; Fabien HERREMAN ; Jacques ILLIEN ; Claude LAZARO ; Patrick REBEYROL ; Antonio TAPADAS ; Mélanie LAMOTTE ; Emmanuel CENDRIER ;**Pouvoirs excusés** : Louis de ROYS donnant pouvoir à François DEYSSON ; Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO ; Carlos VALERO donnant pouvoir à Fabien HERREMAN ; Nadia LEFAY donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE ;**Absents** : /**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.5/2025-023

OBJET : CD77 : Demande de subvention au Fonds d'Équipement Rural (F.E.R) 2025

PROTECTION DES BATIMENTS PUBLICS CONTRE L'INCENDIE

Claude LAZARO, conseiller municipal, explique

Lors de la vérification annuelle des poteaux, des bouches d'incendie et des extincteurs sur la commune, en 2024, il a été constaté :

➤ Qu'il convenait de

- **Procéder** au remplacement du poteau d'incendie situé 16, rue de l'Église, lequel ne remplit pas sa fonction de protection en termes de pression et de débit ;
 - Ce poteau sera remplacé par une bouche d'incendie au vu de l'étroitesse du trottoir.
- **Procéder** au remplacement de la tige de manœuvre du poteau d'incendie situé, 99 rue Grande pour le rendre fonctionnel ;
- **Remplacer** plusieurs extincteurs.

Claude LAZARO précise

- Le montant du devis des travaux de mise en conformité des poteaux d'incendie de la société **CDA** est de **2 765 € H.T** soit 3 318 € TTC
- Le montant du devis pour le remplacement des extincteurs de la société **BEFPI** est de **558,42 € HT** soit 670.10 € TTC
- Le montant de la subvention FER sollicitée auprès du département, en 2025, est de $(2\,765 + 558.42) * 40\% = 1\,329.37\,€$;

Claude LAZARO propose de

- Solliciter une aide du **Département de Seine et Marne au titre du Fonds d'Équipement Rural (F.E.R.) 2025** à hauteur de 40%
 - Soit $(2\,765 + 558.42) * 40\% = 1\,329.37\,€$;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, le maire à solliciter une subvention auprès du Département de Seine et Marne, au titre du **F.E.R. 2025**,

- $(2\,765 + 558.42) * 40\% = 1\,329.37\,€$

Le conseil municipal a inscrit les fonds sur le B.P 2025 et s'engage à effectuer les travaux, en 2025, dès réception de la notification du FER.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 10 juin 2025,

Acte rendu exécutoire après publication, le 11 juin 2025,

Le maire, François DEYSSON

